

Une révision de loi envisagée pour renforcer les droits de la mère porteuse

09-09-2020 / La Rédaction



Au Parlement se tient une audition publique sur la gestation pour autrui (photo RTI)

Le député DPP Wu Ping-jui (吳秉叡) a organisé aujourd'hui une audition publique sur un projet d'amendement de la loi sur la gestation pour autrui à laquelle ont assisté plusieurs experts de la santé publique et des représentants d'organisations promouvant les droits des femmes.

Jhao-Jyun Wu (吳昭軍), directeur adjoint du Bureau de la santé des citoyens, a particulièrement souligné l'importance de la protection des droits de la mère porteuse : « *La vie privée de la mère porteuse et son droit de disposer de son propre corps doivent être protégés par la loi. Par exemple, son droit à l'avortement et son droit de mettre fin au contrat en cas de fausse couche, tout cela doit être prévu par la loi.* » Pour sa part, la présidente de la Garden of Hope Foundation Wang Yue-hao (王玥好) a conseillé au Parlement de s'inspirer davantage de l'expérience des pays étrangers en la matière.